

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 23 juin 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil quinze
Présents :	9	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL dûment convoqué, s'est réuni en
Votants :	11	session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 19 juin 2015

**PRESENTS:** Jean-Claude HERVE – Benoît BOUSSIQUET – Bruno DURAND – Michel FOUILLET - Nicole HULOT - Francis MARIN – Laurence NINNIN – Dominique RICHARD – Hans VAN STRIEN -

**ABSENTS :** Laëtitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Benoît BOUSSIQUET  
Hélène MERINO a donné procuration à Nicole HULOT

**Secrétaire de séance :** Benoît BOUSSIQUET

## Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 21 mai 2015 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

## Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Plateforme maison DOLLÉ

## 1 - Contrat d'objectif :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention de 20 000€ est attribuée à la commune au titre des contrats d'objectif pour des travaux de rénovation de la mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des votants accepte cette subvention attribuée aux travaux de rénovation de la mairie.

## 2 – Renégociation de prêt :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées pour la renégociation du prêt contracté pour les travaux d'assainissement.

Sur le prêt initial de 506 000 € contracté au Crédit Agricole au taux de 4,22%, il reste à ce jour 425 000 € de capital à rembourser.

Le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts et Consignation, contactés n'ont pu donner satisfaction.

La Banque Postale peut prêter, seulement à hauteur de 375 000€.

A ce jour aucune solution n'a pu être trouvée.

## 3 – Conventions :

Monsieur le Maire présente diverses conventions établies entre la commune et :

- Canoës Rivière Loisirs
- Didier GALLINATO pour l'organisation de la brocante
- Potiers en Périgord

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ces conventions et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour les signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## 4 - Subvention DRAC travaux Chapelle St Martin :

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement pour les travaux de la chapelle St Martin comme suit :

Montant des travaux T.T.C. :	160 521.60 €
Montant des travaux H.T.	133 768.00 €
Subvention DRAC (40% sur 107 798.37 €)	43 119.35€
Subvention Conseil départemental 25%	33 442.00€
Subvention Conseil Régional	63 895.25€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants accepte ce nouveau plan de financement et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents en rapport avec cette demande de subvention.

## 5 – FPIC :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu notification, de la part de la préfecture, de deux fiches d'information relatives :

. l'une à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

. l'autre aux différentes données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires entre la communauté et ses communes membres.

Il précise le contenu de ces fiches et les différentes modalités de répartition possibles (de droit, à la majorité des 2/3 ou dérogatoire libre).

Il précise que, par délibération prise **avant le 30 juin 2015, à la majorité simple de l'ensemble des conseils municipaux et à la majorité des 2/3 du conseil communautaire**, les modalités de répartition interne du prélèvement peuvent être fixées entre la communauté et les communes membres.

Monsieur le Maire informe le conseil que la CCPVTT propose que, pour l'année 2015 uniquement, une partie du FPIC revienne aux communes selon la répartition suivante (répartition dérogatoire libre) :

COMMUNE	MONTANT
BOURROU	771,00€
BREUILH	1 959,00€
CENDRIEUX	4 753,00€
CHALAGNAC	2 780,00€
CREYSENSAC ET PISSOT	1 962,00€
EGLISE NEUVE DE VERGT	3 706,00€
FOULEIX	1 584,00€
GRUN BORDAS	1 697,00€
LACROPTE	5 020,00€
<b>LIMEUIL</b>	<b>2 672,00€</b>
PAUNAT	2 155,00€
SAINTE-ALVERE	5 610,00€
SAINT-AMAND-DE-VERGT	2 031,00€
SAINT-LAURENT-DES-BÂTONS	1 599,00€
SAINT-MAYME DE PEREYROL	2 111,00€
SAINT-MICHEL DE VILLADEIX	2 455,00€
SAINT-PAUL-DE-SERRE	1 799,00€
SALON	1 932,00€
TREMOLAT	4 085,00€
VERGT	9 269,00€
VEYRINE DE VERGT	2 050,00€
<b>TOTAL</b>	<b>62 000,00€</b>

La somme totale du FPIC pour l'année 2015 étant de **229 973€**, la part revenant à la CCPVTT s'élève à **167 973€** et celle revenant à la commune de LIMEUIL s'élève à **2 672,00€**.

Monsieur le Maire précise en outre que le conseil communautaire de la CCPVTT a délibéré favorablement à l'unanimité pour la répartition dérogatoire libre, lors du conseil du 28 mai 2015.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipale, à l'unanimité des membres votants.

- **PREND ACTE** de la répartition de droit figurant dans la fiche de répartition de droit commun,
- **DECIDE** de retenir le régime dérogatoire libre, en fixant ainsi les modalités internes du versement : versement à la commune de **LIMEUIL** d'un montant de **2 672,00€** selon le tableau ci-dessus.

## 6 – Fuites d'eau :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 février 2014 le conseil municipal s'était prononcé pour la réduction des factures d'eau suite à une fuite après compteur. Il indique que des précisions doivent être apportées à cette délibération afin d'éviter d'éventuels litiges.

A l'unanimité des membres votants le conseil municipal décide, en se rapportant au décret N° 2012-1078 du 24 septembre 2012, qu'il sera appliqué le calcul suivant :

Il sera facturé à l'abonné une consommation égale au double de la moyenne de la consommation des trois dernières années, si la consommation est supérieure à ce volume.

Cette réduction est applicable à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers, des équipements sanitaires et de chauffage et à condition que l'abonné est apporté la preuve de la réparation.

Cette réduction doit avoir un caractère exceptionnel.

## 7 – Plateforme pour accessibilité handicapé maison DOLLÉ :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de Monsieur DOLLÉ sollicitant l'autorisation de créer une plateforme sur le domaine public, à l'entrée de sa maison afin de faciliter l'accès du fauteuil roulant pour son fils handicapé. Monsieur le Maire précise qu'un cahier des charges précis sera établi.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- donne son accord pour l'implantation de cette plateforme
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur DOLLÉ selon le cahier des charges défini.

## 8 – Informations

- Il a été constaté que Madame CHATIN utilise un emplacement derrière l'église appartenant à la commune,.
- Il est décidé que Monsieur le Maire rencontrera l'intéressée pour en discuter.
- Le stationnement place des Ormeaux étant très réduit, il est souhaitable d'ajouter, 4 places devant l'église Ste Catherine, 4 places devant la sacristie.
- Il est décidé de mettre en place pour les mois de juillet et août au bas de la route du Saut un panneau de sens interdit sauf riverains de 9 heures à 19 heures.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait 2 courriers à EPIDOR pour le busage d'un passage sur le fossé en amont du pont Vézère.

Le premier marché du dimanche matin aura lieu le 21 juin

Le premier marché nocturne aura lieu le dimanche 28 juin, c'est l'association La Boule du Confluent qui est en charge de l'organisatrice.

Commémoration à la stèle de Chateaurenaud le 28 juin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des tuiles vont être remises sur le clocher de l'église Ste Catherine.

Il est décidé de se renseigner pour l'achat d'un bénitier pour la Chapelle St Martin.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la place du Port sont terminés. Mesdames NINNIN et HULOT remercient Messieurs HERVE et DURAND pour le travail et le suivi accomplis pendant ces travaux

L'inauguration des vestiaires du terrain de football sera faite début septembre 2015.

En ce qui concerne l'inauguration de la Place du Port la mairie doit se mettre en relation avec la communauté de commune.

Tribunal administratif

Affaire LESCURE, toujours en attente du recours

Affaire permis de construire THOMASSET l'audience à eu lieu le 17 juin, l'affaire est en délibéré.

Aménagement centre Bourg, la communauté de commune devant abandonner cette compétence, la commune de Limeuil devra lui rembourser 47 000€.

La visite pour validation de la fleur pour le village aura lieu le 30 juillet.

Il est proposé de reprendre l'Agenda 21 ainsi que le PCS en septembre.

Vente de fruits et légumes sur le parking du Football Club , une convention sera signée.

Le secrétaire de séance  
Benoît BOUSSIQUET

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ